

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 5 juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2  
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H33 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**17-06-108**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- *7.3 Contrôle de qualité par un laboratoire-Remplacement d'un ponceau et pavage du rang de l'Église Nord*
- *8.1 Maisons inhabitées*
- *9.2 Décision CPTAQ-Dossier du Motodrome*
- *11.7 Lettre à lire devant le conseil venant de l'UPA*
- *11.8 Dépôt résumé Congrès ACSIQ*
- *11.9 Dépôt lettre d'un citoyen*

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**17-06-109**

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1 et 8 mai 2017, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'ils soient approuvés et qu'ils soient signés.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mai 2017 se chiffrent à 9 767,35\$
- Les factures payées durant le mois de mai 2017 se chiffrent à 6 745,18\$

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**17-06-110**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2017 au montant de 150 030,02\$.

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

**17-06-111**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lors de sa réunion du 5 décembre 2016, le conseil par sa résolution #16-12-246 a adopté son calendrier pour l'année 2017;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil pour inclure une séance ordinaire du conseil le lundi 13 novembre à 19h30 et d'annuler la séance ordinaire du conseil du lundi 6 novembre 2017 à 19h30.

Qu'un avis public de modification soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## 5.4 MANDAT POUR RAPPORTS FINANCIERS ET AUDITS DES LIVRES COMPTABLES

**17-06-112**

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale d'obtenir des soumissions auprès de trois (3) bureaux comptables, et ce, pour un contrat de trois (3) ans afin de pouvoir renouveler les prochains mandats pour rapports financiers et audits des livres comptables de la municipalité.

## 5.5 CONGRÈS FQM

**17-06-113**

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la participation des membres du conseil au congrès de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017. Les participants seront: Réjean Bernier maire, Karyne Lambert Messier, Robert Beauchamp. Marguerite Desrosiers et Roger Couture confirmeront sous peu leurs présences.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Les frais de déplacements seront remboursés conformément au règlement sur présentation de factures.

## 5.6 PROJET DE LOI N<sup>o</sup>122 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

**17-06-114**

Considérant que le dépôt du projet de loi n<sup>o</sup>122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n<sup>o</sup>122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n<sup>o</sup>122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n<sup>o</sup>122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine  
Appuyé par monsieur Roger Couture  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup>122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n<sup>o</sup>122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

## 5.7 ENGAGEMENT ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE

**17-06-115**

Considérant le besoin éminent pour la saison estivale d'une aide à l'inspecteur municipal;

Considérant la demande effectuée auprès d'Emplois d'Été Canada;

Considérant l'offre d'emploi envoyée à toutes les portes de la municipalité;

Considérant la réception de deux curriculum vitae;

En conséquence,

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Loïc Della Posta au poste de préposé à l'entretien durant la période estivale.

## 5.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-423 MODIFIANT L'ARTICLE 5.4c DU RÈGLEMENT #06-329 RELATIF AU REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**17-06-116**

**PROVINCE DE QUEBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

**Règlement numéro 17-423**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 5.4c DU RÈGLEMENT #06-329 RELATIF AU REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

**ATTENDU** qu'il est opportun de modifier l'article numéro cinq point quatre c au règlement numéro 06-329 relatif au remboursements des frais de déplacements des élus et des employés municipaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue par le conseil en date du 1 mai 2017;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

L'article 5.4c *Frais de repas* est remplacé par ce qui suit:

Si l'activité à laquelle participe le membre du conseil ou l'employé municipal amène celui-ci à prendre un ou plusieurs repas à l'extérieur de chez lui, les frais remboursables par la Municipalité, sur présentation de pièces justificatives, incluant taxes et pourboires, et excluant toute dépense de boisson alcoolisée, sont les suivants:

- Déjeuner            20,00\$
- Dîner                25,00\$
- Souper              35,00\$

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 5 juin 2017

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **5.9 INSTALLATION PERMANENTE OU TEMPORAIRE D'UNE SORTIE ÉLECTRIQUE AU POSTE DE POMPAGE**

**17-06-117**

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Entreprises D'Électricité D.A inc. de faire une installation d'une sortie électrique permanente au poste de pompage.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

#### **6.1 PROJET D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

**17-06-118**

Considérant la réception du projet d'entente de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'entente de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Il est également résolu d'autoriser monsieur le maire Réjean Bernier et madame la directrice générale Julie Hébert à signer ladite entente.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

**17-06-119** Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu effectuera des travaux de remplacement d'un ponceau et de pavage du Rang de l'Église Nord pour un montant environ de 285 000\$;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une subvention de 50 000\$ dans le cadre du programme discrétionnaire du député pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

### 7.2 PONCEAU RANG BORD-DE-L'EAU SUD

**17-06-120** Considérant la récente visite des ingénieurs de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant le constat d'un ponceau sur le rang Bord-de-l'Eau qui semble avoir des infiltrations d'eau entre les feuilles de béton, ce qui crée des affaissements à proximité de l'accotement;

Considérant la nécessité de passer une caméra afin de mieux constater la problématique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal de s'informer des coûts d'inspection du ponceau rang Bord-de-l'Eau Sud et pour le ponceau vis-à-vis Pierrette Bernier Lague auprès d'au moins deux firmes d'inspections et de revenir avec le sujet en juillet.

### 7.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

**17-06-121** Considérant la nécessité de procéder au contrôle de la qualité des matériaux utilisé pour des travaux de remplacement d'un ponceau et de pavage du Rang de l'Église Nord;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Labo Montérégie d'effectuer le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 MAISONS INHABITÉES

**17-06-122** Considérant l'application du règlement Q2R22 depuis 2016;

Considérant la présence de quelques maisons inhabitées et en piètre état dans la municipalité;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger au propriétaire des maisons inhabitées et en piètre état la fermeture de leur entrée d'eau.

Il est également résolu d'exiger la construction immédiate du champ d'épuration lors de la réouverture d'eau. Une lettre sera envoyée aux propriétaires concernés.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2017. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Six (6) permis ont été émis. Trois (3) permis de construction, un (1) permis d'installation septique, un (1) permis de lotissement et un (1) permis d'agrandissement pour un montant total des travaux estimés à 229 000\$.

### 9.2 DÉCISION CPTAQ DOSSIER DU MOTODROME

La directrice générale dépose la décision de la CPTAQ dans le dossier du Motodrome.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Marguerite Desrosiers nous informe sur le tournoi de soccer, le début du camp de jour. Et les 2 monitrices du camp de jour qui seront en postes cet été seront les mêmes que l'an passé.

### 10.2 DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE ÉVÉNEMENT CYCLISTE LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

**17-06-123**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre les droits de passage sur les routes de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'événement cycliste Le Tour CIBC Charles-Bruneau, organisé au profit de la Fondation Charles-Bruneau, qui se tiendra le vendredi 7 juillet entre 9h40 et 9h50.

### 10.3 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

**17-06-124**

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discriminations, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet de la famille daté du 2 mai 2017;

En conséquence,

Sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers

Appuyé par madame Karyne Messier Lambert

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer la journée du 15 juin 2017 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains.

## 10.4 SOUSSION AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE PARC ÉCOLE

**17-06-125**

Il est proposé par madame Rachel Barratt ,appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense pour l'aménagement paysager pour le parc école.

### 11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #17-05-156: Règlement #17-478 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Recherche de site Club d'Astronomie de Saurel
- 11.3 Résolution #17-04-119: Règlement #17-472 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #17-04-120: Règlement #17-476 modifiant le règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #17-04-121: Règlement modifiant le règlement # 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques) (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Résolution #17-04-122: Règlement #17-478 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (concessionnaire automobile-affectation U5-Boulevard Laurier Ouest-Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Hyacinthe) (MRC des Maskoutains)
- 11.7 Lettre à lire devant le conseil venant de l'UPA
- 11.8 Dépôt résumé congrès ACISQ
- 11.9 Dépôt lettre d'un citoyen

### 12. SUJET DIVERS

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**17-06-126**

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h25.

---

Maire

---

Directrice générale